

NUMÉRO DE LA DÉCISION : 2017 QCCTQ 2148
DATE DE LA DÉCISION : 20170811
NUMÉRO DE LA DEMANDE : 486951
PERSONNE DÉSIGNÉE : Jessy Jolin

Personne(s) visée(s) :

9200-2138 QUÉBEC INC.
Transport R.G.

NIR : R-047363-8

Demandeur

DÉCISION

- [1] La demande a pour objet l'autorisation de céder ou autrement aliéner un ou des véhicules lourds immatriculés au nom de 9200-2138 QUÉBEC INC.
- [2] Le demandeur a donné l'identité de l'acquéreur de ces véhicules conformément au Règlement sur la procédure de la Commission des transports du Québec¹.
- [3] La cession ne vise pas à contrer l'application d'une mesure administrative imposée par la Commission ou à se soustraire à l'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds².

PAR CES MOTIFS,

la Commission des transports du Québec :

ACCUEILLE

la demande;

AUTORISE

la cession du ou des véhicules lourds identifiés ci-après

:

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 2006
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M524146266105817

MARQUE : MANAC
ANNÉE : 1999
NUMÉRO DE SÉRIE : 2M5730709X3059478

À L'ACQUÉREUR SUIVANT : ROY, MÉTIVIER, ROBERGE INC.

Jessy Jolin
Personne désignée

¹ RLRQ c. T-12, R. 13.01.

² RLRQ c. P-30.3.